

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

ACHÈVEMENT DE L'EXAMEN D'OFFICE

– SITUATION PROVISOIRE DE LA MARQUE –

Règle 18bis.1)a) et b)

I. Office qui envoie la déclaration :  <b>Office des Brevets de la République de Bulgarie</b> 52b, boul. Dr.G.M.Dimitrov, BG-1040 SOFIA, Bulgarie <a href="http://www.bpo.bg">www.bpo.bg</a>
II. Numéro de l'enregistrement international : <b>1 163 301.</b>
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : <b>S.O.S. INTERNATIONAL AMBULANS SERVİSİ ANONİM ŞİRKETİ</b>
IV. Une notification de refus provisoire : <input checked="" type="checkbox"/> n'a pas été communiquée par l'Office (règle 18bis.1).a)) <input type="checkbox"/> a été communiquée par l'Office (règle 18bis.1).b))
V. a) Date à laquelle le délai d'opposition, ou le délai pour présenter des observations, commence : <b>01/02/2016</b>  b) Date à laquelle le délai d'opposition, ou le délai pour présenter des observations, prend fin : <b>30/04/2016</b>
VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :  
VII. Date : <b>07/09/2015</b>